

Belgium-Liège: Architectural, engineering and planning services

OJ S 127/2015 04/07/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ecetia Intercommunale SCRL

Postal address: Rue Sainte Marie 5/5

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Bertrand Demonceau

E-mail: b.demonceau@ecetia.be

Telephone: +32 42297982

Fax: +32 42297989

Additional information can be obtained from:

Official name: SPI

Postal address: Rue du Vertbois 11

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: Madame Lydia Guisset

E-mail: lydia.guisset@spi.be

Telephone: +32 42301280

Fax: +32 42301120

Internet address: www.spi.be

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: SPI

Postal address: Rue du Vertbois 11

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: Madame Lydia Guisset

E-mail: lydia.guisset@spi.be

Telephone: +32 42301280

Fax: +32 42301120

Internet address: www.spi.be

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: Intercommunale

I.3. Main activity

Economic and financial affairs

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Mission complète d'auteur de projet pour la construction d'une infrastructure scolaire (primaire et maternelle) et d'une salle de sports (non ballon) à Ferrières.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Bosson à 4190 Ferrieres.

NUTS code BE33 Prov. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

MISSION:

Le présent marché porte sur 2 tranches, une tranche ferme et une tranche conditionnelle:

A) Tranche n° 1 (ferme) — L'étude:

La tranche n° 1 a pour objet l'étude complète relative à la construction d'une infrastructure scolaire (primaire et maternelle) et d'une salle de sport (non ballon) à Ferrières dont le détail du programme est défini au chapitre III «Description des exigences techniques III.1 — programme»

La mission attenante à la tranche ferme portera sur les étapes 1 à 6 et 8 incluses décrites à l'article II.4 Durée, y compris le levé topographique du terrain, l'assistance au Pouvoir Adjudicateur dans le cadre des obligations attenantes à la PEB et à la coordination sécurité dans sa phase étude.

B) Tranche n° 2 (conditionnelle) — Le chantier:

La tranche n° 2 a pour objet le suivi des travaux pour la construction de l' infrastructure scolaire (primaire et maternelle) et de la salle de sport (non ballons) à Ferrières dont le détail du programme est défini au chapitre III «Description des exigences techniques III.1 — PROGRAMME»

La mission attenante à la tranche conditionnelle portera sur les étapes 7 et 9 décrites à l'article II.4 Durée, y compris l'assistance au Pouvoir Adjudicateur dans le cadre des obligations attenantes à la PEB et à la coordination sécurité dans sa phase réalisation.

Compétences

L'auteur de projet devra proposer une offre incluant l'ensemble des compétences listées ci-dessous:

— Architecte — mission complète

— Ingénieur Techniques Spéciales — mission complète

— Ingénieur Stabilité — mission complète

— Coordinateur Sécurité Santé (phase projet et phase réalisation)

— Responsable PEB

— Auteur d'étude de faisabilité technique dans le cadre des nouvelles obligations relatives à la PEB

— Géomètre — levé de terrain

L'auteur de projet assurera également la mission de coordination des différents intervenants repris ci-dessus et des éventuels intervenants extérieurs nécessaires pour mener à bonne fin la mission qui lui sera confiée.

Le détail des missions d'auteur de projet (architecture, stabilité et techniques spéciales), de coordination sécurité-santé et attenante à la PEB est repris au chapitre III «Description des exigences techniques». Le levé du terrain et abords immédiat font partie de la mission ainsi que la réalisation de vues 3D et/ou perspectives du projet pour les différentes phases d'approbation par le Pouvoir Adjudicateur (Esquisse, avant-projet, ...). Ces vues permettront au Pouvoir Adjudicateur de se faire une idée de l'échelle du projet en tant que tel mais également du projet dans son environnement immédiat.

Pouvoirs subsidiaires

Les travaux attenants à la salle de sports feront l'objet d'une subvention d'Infrasports. Dans ce cadre, l'auteur de projet:

— prendra connaissance et appliquera les exigences (techniques et postes éligibles) d'Infrasports;

— transmettra les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subsides sur demande du Pouvoir Adjudicateur (y compris les copies nécessaires pour le Pouvoir Adjudicateur et ses conseils);

— participera aux réunions programmées avec Infrasports.

En ce qui concerne l'Infrastructure scolaire, au terme de sa construction, le Pouvoir Adjudicateur souhaite que le projet réponde aux exigences en matière de bâtiments scolaires édictée par la Fédération Wallonie Bruxelles. Dans ce cadre, l'auteur de projet:

— prendra connaissance et appliquera les exigences reprises dans les normes physiques et financières de la FWB ainsi que la circulaire du 15.10.2002 (dans sa dernière version);

— le cas échéant, transmettra les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subsides sur demande du Pouvoir Adjudicateur (y compris les copies nécessaires pour le Pouvoir Adjudicateur et ses conseils);

— le cas échéant, participera aux réunions programmées avec la FWB

Programme

L'infrastructure devra répondre:

— au programme du Pouvoir Adjudicateur repris au chapitre III «Description des exigences techniques»;

— aux exigences du pouvoir subsidiant Infrasports et notamment aux critères techniques définis dans le «guide de conception énergétique des halls de sports» édité par Infrasports.

Ce guide est consultable sur le site d'Infrasports à l'adresse suivante: http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/Travaux_subsidies/infrasports/pid/995.

— aux exigences de la FWB énoncées dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6.2.2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux.

BUDGET

Pour la réalisation des travaux, le Pouvoir Adjudicateur dispose d'un budget plafonné à:

— Pour le volet 1 (école maternelle et primaire): 2 675 000 EUR HTVA et hors révision

Ce montant constitue une enveloppe FERMEE dans laquelle doivent être compris:

1. Les honoraires de la mission du présent marché,
2. Les honoraires d'autres prestations de service éventuellement nécessitées par la spécificité de l'étude;
3. les travaux de construction de l'infrastructure scolaire telle que définie dans le programme;
4. la fourniture et l'installation du premier équipement fixe (tableaux didactiques intégrés dans

un mobilier fixe et/ou fixés au mur, module de psycho-motricité, dispositif d'affichage fixé au mur, ...);

5. les travaux d'aménagement des abords, cour de récréation, ...;

— Pour le volet 2 (salle de sports non ballon): 695 000 EUR HTVA et hors révision

Ce montant constitue une enveloppe fermée dans laquelle doivent être compris:

1. Les honoraires de la mission du présent marché,

2. Les honoraires d'autres prestations de service éventuellement nécessitées par la spécificité de l'étude;

3. les travaux de construction de l'infrastructure sportive telle que définie dans le programme;

4. la fourniture et l'installation du premier équipement sportif nécessaire au fonctionnement de l'infrastructure sportive;

5. les travaux d'aménagement des abords;

Ces montants constituent une donnée essentielle du marché à laquelle l'adjudicataire est tenu de se conformer dans sa mission d'auteur de projet.

Annexes

Le présent cahier spécial des charges comprend:

— Le formulaire d'offre (annexe A);

— La convention Pouvoir Adjudicateur/coordonateur sécurité (annexe B).

— La structure du dossier d'offre (annexe C).

— Situation cadastrale (annexe D);

— Situation au plan de secteur (annexe E);

— Plan de localisation (annexe F).

II.1.6. CPV code(s)

71240000 Architectural, engineering and planning services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 175 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1.

Deposits and guarantees required

Cautionnement (5 % du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1. Une copie de l'objet de la société (en cas d'association, chaque associé fait de même);

2. Conformément à l'article 61 § 4 de l'AR du 15.7.2011, par le seul fait de sa participation à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux § 1er et § 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15.7.2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Les soumissionnaires employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne et non assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs doivent fournir un certificat délivré par l'autorité compétente du pays concerné, attestant qu'ils sont en règle vis-à-vis de leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, selon les dispositions légales du pays où ils sont établis; et ce suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres.

Lorsqu'un tel document ou certificat n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par le soumissionnaire devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: 3. Une déclaration mentionnant le chiffre d'affaires global du candidat réalisé au cours des 3 derniers exercices.

Minimum level(s) of standards possibly required: Le chiffre d'affaires annuel devra être au minimum de 200 000 EUR pour les 3 derniers exercices.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Justification de la disponibilité des ressources en personnel:

4. Pour ce faire, le soumissionnaire transmet les titres d'études et professionnels et le CV du prestataire de services et/ou des cadres de l'entreprise désignés ainsi comme faisant partie de l'équipe amenée à exécuter le présent marché de services, et dont il ressort que le soumissionnaire dispose au moins, en interne ou via un contrat de sous-traitance, des compétences suivantes:

- un architecte
- un ingénieur en stabilité
- un ingénieur en techniques spéciales
- un coordinateur sécurité-santé

- un responsable peb
- un auteur d'étude de faisabilité technique dans le cadre des nouvelles obligations relatives à la PEB
- un géomètre

Les personnes présumées pour assurer les compétences ci-dessus, feront preuve d'une expérience professionnelle dans les disciplines énoncées.

Le soumissionnaire mentionne celui de ceux-ci désigné par lui pour diriger l'équipe de projet. Il doit ressortir de ce CV que le chef de projet est expérimenté dans le domaine objet du présent marché de services.

Par cette déclaration, le soumissionnaire désigne ledit chef de projet comme responsable de la coordination technique entre les différentes parties de la mission globale et comme personne de contact avec le Pouvoir Adjudicateur.

Toute modification éventuelle du responsable de projet devra être justifiée par une circonstance imprévue assimilée à un cas de force majeure (maladie de longue durée, licenciement, ...) et sera communiquée immédiatement au Pouvoir Adjudicateur.

Si le soumissionnaire souhaite valoriser l'expérience et/ou la compétence particulière d'un sous-traitant, il transmet une note mentionnant:

- l'identité du ou des sous-traitant(s)
- la partie exacte du marché sous-traitée
- le curriculum vitae du ou des sous-traitant(s)
- la liste des références du ou des sous-traitant(s) en relation avec la part de marché qui leur est confiée.
- l'engagement formel de chaque sous-traitant à réaliser la partie du marché sous-traitée en cas

d'attribution du marché au soumissionnaire. (Note: l'absence d'un tel engagement formel entraînera

d'office la non prise en compte de l'expérience apportée du ou des sous-traitants concernés dans l'appréciation globale de l'offre). L'adjudicataire aura l'obligation de recourir aux sous-traitants annoncés dans l'offre. En cas d'impossibilité dûment justifiée, l'Adjudicataire devra en informer immédiatement le Pouvoir Adjudicateur et lui demander l'autorisation de recourir à d'autres sous-traitants.

5. Inscription au tableau de l'ordre des architectes:

Pour la partie « architecture » de la mission, le soumissionnaire joint en plus à son offre, une attestation certifiant l'inscription de l'architecte au tableau de l'Ordre des architectes ou sur la liste des stagiaires de l'Ordre des architectes ou qu'il bénéficie de l'autorisation visée à l'article 8 de la loi du 26.6.1963 créant un Ordre des architectes.

6. Coordination sécurité

Pour la partie « coordination sécurité-santé » de la mission, le soumissionnaire joint en plus à son offre, la preuve que la personne chargée de la coordination en matière de sécurité et de santé dispose des qualifications requises sur base des articles 56 à 65 de l'arrêté royal du 25.1.2001 et ses modifications ultérieures concernant les chantiers temporaires ou mobiles.

Cette preuve est apportée notamment par la présentation d'une déclaration sur l'honneur que:

- le candidat dispose du certificat, délivré par un organisme de certification accrédité, conformément à l'art. 65 de l'AR du 25.1.2001, reconnaissant les aptitudes de la personne chargée de la coordination.
- le candidat a participé à au moins 5 heures par an ou 15 heures sur une période de 3 ans à des initiatives qui enrichissent ses connaissances sur l'évolution des techniques et de la réglementation en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, suivant l'art 65 septies de l'AR du 25.1.2001 et ses modifications ultérieures.

7. Obligation PEB:

Tenant compte de l'entrée en vigueur du décret du 28.11.2013 et de l'AGW du 15.5.2014 à partir du 1.5.2015, le responsable PEB et l'auteur d'étude de faisabilité technique, environnementale et Economique, fourniront une déclaration d'engagement attestant qu'ils se mettront en ordre afin d'obtenir leur agréation conformément à ce que prévoit la réglementation.

8. Liste des services:

Chaque liste des services devra être complétée dans tableau joint en annexe (suivre la nomenclature pré-établie). Seules deux références pourront être développées (maximum 2 pages A4 pour chacune des deux références).

8.1. Liste des principaux services d'architecture exécutés (étude ET réalisation) au cours des trois dernières années;

— S'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie pas les certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

— S'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.

8.2 Liste des principaux services d'architecture exécutés (étude et réalisation) en matière de marché public au cours des trois dernières années. La justification est fournie pas les certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

Niveau(x) minimal(aux): minimum 2 références de marchés de service attenants à des travaux en matière de marché public d'un montant minimum de 500 000 EUR HTVA et hors frais d'étude

8.3 Liste des principaux services similaires d'architecture (portant sur l'étude et réalisation /transformation d'infrastructures scolaires de préférence subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'infrastructures sportives (salles de sports, gymnastiques, ...) de préférence subsidiées, exécutés au cours des trois dernières années;

— S'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie pas les certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

— S'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.

Niveau(x) minimal(aux): minimum 1 référence de marché de service pour des travaux d'un montant minimum de 500 000 EUR HTVA et hors frais d'étude attenant à des infrastructures scolaires et minimum 1 référence de marché de service pour des travaux d'un montant minimum de 300 000 EUR HTVA et hors frais d'étude attenant à des infrastructures sportives.
Minimum level(s) of standards possibly required:

8.1 Minimum 2 références pour des marchés de service attenants à des travaux d'au minimum 1 500 000 EUR HTVA et hors frais d'étude.

8.2. Minimum 2 références de marchés de service attenants à des travaux en matière de marché public d'un montant minimum de 500 000 EUR HTVA et hors frais d'étude.

8.3 Minimum 1 référence de marché de service pour des travaux d'un montant minimum de 500 000 EUR HTVA et hors frais d'étude attenant à des infrastructures scolaires et minimum 1 référence de marché de service pour des travaux d'un montant minimum de 300 000 EUR HTVA et hors frais d'étude attenant à des infrastructures sportives.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Aspect architectural et fonctionnel. La qualité du concept architectural, des principes fonctionnels et du rapport avec le contexte. Weighting 30
2. Aspects technique et energetique — performance technique de l'infrastructure (école + salle de sports). Weighting 25
3. Prix. Weighting 25
4. Aspects economique, budgetaire et respect des delais (école + salle de sports). Weighting 15
5. Qualite et clarte de l'offre. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2015-676

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 23.9.2015 - 15:00

Payable documents: yes

Price: 0,00 EUR

Terms and method of payment: Cahier spécial des charges

Le cahier des charges sera transmis aux soumissionnaires qui en feront la demande par mail aux adresses suivantes:

lydia.guisset@spi.be

severine.lekeu@spi.be

IV.3.4.

Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.9.2015 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 24.9.2015 - 11:00

Place:

Ecetia Intercommunale SCRL, Rue Sainte Marie 5/5 à 4000 Liège

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.7.2015